

13-0426-09

OBJET : PROJET FINAL DE RÉOLUTION / PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) / LOT 4 347 252 AU CADASTRE DU QUÉBEC
(INTERSECTION DU BOULEVARD HAMEL ET LA RUE BERNARD)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Félicien a adopté le règlement 18-951 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE ce règlement permet au conseil d'autoriser, sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée relativement au projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C;

ATTENDU QUE le projet, assujetti à certaines conditions, répond favorablement aux critères d'évaluation applicables sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) contenus au règlement 18-951;

ATTENDU QUE par la résolution portant le numéro 02-0326-12 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 mars 2026, le conseil a autorisé la demande d'autorisation relativement au projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 mars 2026, aucun commentaire n'a été émis;

13-0426-09 (suite)

OBJET : PROJET FINAL DE RÉOLUTION / PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) / LOT 4 347 252 AU CADASTRE DU QUÉBEC
(INTERSECTION DU BOULEVARD HAMEL ET LA RUE BERNARD)

...

ATTENDU QUE par la résolution 23-0326-09 adoptée lors de la séance ordinaire du 23 mars 2026, le conseil a adopté le second projet de résolution concernant la demande d'autorisation relativement au projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C;

ATTENDU QU'à la suite de la parution de l'avis public dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 2 avril 2026 annonçant l'adoption par le conseil de la Ville de Saint-Félicien du deuxième projet de résolution ayant pour effet d'accorder une demande d'autorisation d'un projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial et mentionnant que ledit projet pouvait faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'il soit soumis à leur approbation, les conditions pour qu'une demande soit valide ainsi que les zones visées, aucune demande n'a été déposée à la date limite de réception;

SUR PROPOSITION DE MADAME JOSÉE LEMAY
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER, en vertu du règlement 18-951 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) le projet final de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation d'un projet particulier sur le lot 4 347 252 au cadastre du Québec, situé à l'intersection du boulevard Hamel et de la rue Bernard, à Saint-Félicien, relativement à la construction d'un immeuble multifamilial, et ce, malgré les usages autorisés au cahier des spécifications de la zone concernée, soit la zone 212-C, le tout, selon les éléments suivants :

13-0426-09 (suite)

OBJET : PROJET FINAL DE RÉOLUTION / PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) / LOT 4 347 252 AU CADASTRE DU QUÉBEC
(INTERSECTION DU BOULEVARD HAMEL ET LA RUE BERNARD)

...

- Marges proposées :
 - ✓ Marge avant : 6,5 mètres;
 - ✓ Marge latérale : 6,5 mètres;
 - ✓ Marge arrière : non applicable.
- Nombre maximal d'étages : 3;
- Densité maximale : 12;
- Aménagement paysager :
 - ✓ Une plantation devra être réalisée sur les deux façades donnant sur la rue Bernard et sur le boulevard Hamel.
- S'harmoniser avec les immeubles multifamiliaux situés sur la rue Bernard.

DE PRÉVOIR que toute autre disposition réglementaire compatible avec la présente autorisation s'appliquera.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

À SAINT-FÉLICIEN, CE 15 AVRIL 2026



M^E LOUISE MÉNARD, AVOCATE
GREFFIÈRE DE LA VILLE